



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

*Le Ministre*

A Paris, le 14 NOV. 2011

**Le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
des collectivités territoriales et de l'immigration**

à

**Madame et Messieurs les préfets de région,  
Mesdames et Messieurs les préfets de département,  
Monsieur le secrétaire général du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des  
collectivités territoriales et de l'immigration,  
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service**

**OBJET** : Charte du dialogue social au sein du ministère de l'intérieur

**PI** : 1

J'ai signé jeudi 20 octobre 2011 avec 23 organisations syndicales la charte du dialogue social au sein de notre ministère, qui remplace celle signée en 2009 avec cinq organisations syndicales du périmètre du secrétariat général.

Issu d'une concertation fructueuse, ce texte a reçu l'adhésion de la presque totalité des organisations syndicales représentatives au sein du ministère, avec lesquelles nous partageons la volonté de dynamiser le dialogue social dans le nouveau cadre juridique fixé par la loi du 5 juillet 2010 portant rénovation du dialogue social.

La charte du dialogue social s'articule autour de trois axes principaux :

- des principes communs pour la pratique du dialogue social ;
- des règles pour les différents types de dialogue social qui s'expriment par une optimisation du fonctionnement des instances consultatives, par la mise en œuvre de la négociation dont le cadre a été fixé par la loi du 5 juillet 2010 et par la reconnaissance du dialogue social non institutionnel ;
- Enfin la garantie des droits des représentants du personnel.



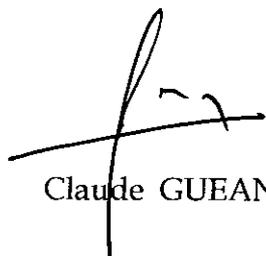
Ainsi, il convient de souligner que, pour la première fois dans l'histoire des relations sociales du ministère, un document cadre concerne l'ensemble des agents, quel que soit leur statut, à l'exception des militaires de la gendarmerie nationale, et quel que soit leur périmètre d'affectation.

Les réformes en cours donnent une responsabilité forte à l'administration à l'égard des personnels et de leurs représentants. Le dialogue social doit, par conséquent, être au cœur de la conduite du changement ; il constitue même une des clés majeures de sa réussite. Il doit donc être votre préoccupation comme celle de l'ensemble de vos collaborateurs.

J'attache par conséquent un prix particulier à ce que vous appliquiez les dispositions, bien entendu, mais aussi l'esprit de la charte dans vos relations quotidiennes avec les représentants du personnel.

La légitimité de la charte du dialogue social assise sur l'engagement de vingt-quatre signataires constituera un levier d'amélioration des relations sociales au sein de vos services dont vous serez les catalyseurs et les garants.

Un comité de suivi de la mise en œuvre de la charte, constitué de l'ensemble des signataires, sera chargé de veiller à sa bonne application.



Claude GUEANT